



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 29 novembre 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 22 novembre 2019

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Frédéric NADAL, Marie-Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Mme Sabine THOMAS, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC,

Absents représentés : Franck SALVAGNAC (pouvoir à M. Pascal DELIEUZE), Mme Fabienne DRON-MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Christine PORCHEZ), David HORNSBY (pouvoir à M. Guilhem DURAND),

Absents excusés : Mme Chantal COMBACAL,

Secrétaire : Mme Sandrine BRUSQUE

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLAGE – ROUTE D'ANIANE DEMANDES DE SUBVENTIONS

VU la nécessité d'aménager l'entrée de village Route d'Aniane,

VU le chiffrage estimatif réalisé pour la commune par le Bureau d'études SERI relatif à la voirie, le réseau pluvial, le balisage et le mobilier d'un montant prévisionnel de 265 985 € H.T. soit 319 182 € TTC

CONSIDERANT que des subventions sont susceptibles d'être attribuées par plusieurs financeurs pour ce type d'opération,

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 1 abstention (Mme Gil) et 17 voix pour :

- **APPROUVE** le budget estimatif de l'opération d'aménagement de l'entrée de village Route d'Aniane pour un montant estimatif de travaux qui se détaille comme suit :

	Budget estimatif de l'opération	Part département	Part commune
Travaux	249 060 € HT	70 000 € HT	179 060 € HT
Maîtrise d'oeuvre	15 000 € HT	4 216 € HT	10 784 € HT
Architecte paysagiste	1 925 € HT		1 925 € HT
TOTAL	265 985 € HT	74 216 € HT	191 769 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région et de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette délibération ;
- Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 03/12/2019
Affichage / Publication le 03/12/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 03/12/2019

Signé : Le Maire